



**PRALOGNAN  
LA VANOISE**

SAVOIE - FRANCE

## COMMUNE DE PRALOGNAN-LA-VANOISE

### COMPTE-RENDU REUNION PUBLIQUE DU 12/12/2023

En préambule de la réunion, Madame le Maire rappelle quelques points, connus de tous :

- Pralognan la Vanoise est un véritable village de montagne, dans un site exceptionnel.
- C'est une commune de 740 habitants permanents, avec une importante population touristique. Ainsi, elle est classée station de tourisme (2000 à 10000 habitants) pour une fréquentation estimée à 6500 lits en hiver et environ 8000 en été.
- Il est rappelé que le prochain recensement aura lieu au cours du mois de janvier prochain : l'enjeu est d'autant plus important que les dotations de l'Etat sont déterminées à partir de ces éléments.
- La station de Pralognan la Vanoise compte 2 saisons : l'été, la fréquentation est considérable et il s'agit d'une des communes les plus visitées de Savoie.
- Par ailleurs, nous sommes fiers de constater que des services et commerces sont proposés toute l'année, intersaison comprise.
- 70 % du territoire de la commune sont situés dans le cœur du Parc National de la Vanoise, ce qui est une contrainte géographique mais aussi un atout touristique et environnemental.
- Enfin, Pralognan La Vanoise est la seule station de ski n'étant pas reliée à un autre domaine skiable, avec, là encore, des avantages et des inconvénients liés.

#### ETAT DES LIEUX/CONSTAT :

Depuis le 23 juin 2023, date à laquelle une partie du Conseil Municipal a été renouvelée, nous avons pris connaissance d'un nombre conséquent de dossiers.

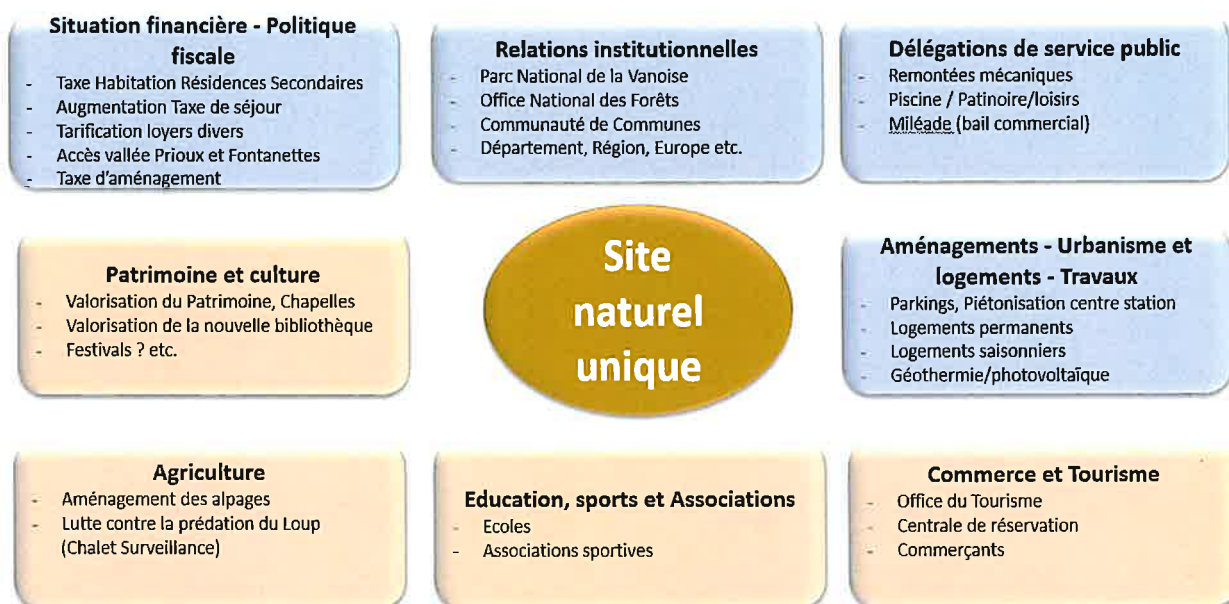
En raison de la période COVID, puis du changement partiel de l'équipe municipale, force est de constater qu'un retard énorme a été pris dans tous les domaines. Madame MONIER, Directrice Générale des Services, a également pris ses fonctions en juin 2023. Le travail s'est porté sur les finances, point névralgique. Le couperet est vite tombé faisant état que des subventions n'ont pas été réclamées et pour certaines, perdues définitivement (cabinet médical, vidéosurveillance).

Un montant conséquent d'impayés n'a pas été réclamé. La mise en paiement des loyers et de locations diverses devant être demandée en tout début d'année n'a pas été faite puisque nous procédons encore aujourd'hui à leur mise à jour. **Ainsi, il est amer de souligner que les finances de la Commune sont dans un état critique.**

De plus, de gros dossiers à enjeux sont devant nous. Sogespral – Miléade – complexe Piscine/Patinoire et camping.

Enfin l'ensemble du personnel se retrouve face à une charge importante de travail compte tenu de ses effectifs.

## Les différents sujets de la Commune d'ici 2026



### SITUATION FINANCIERE – POLITIQUE FISCALE :

Après avoir fait le constat des finances, le Conseil Municipal a cherché immédiatement les différents leviers de recettes possibles pour trouver une « bouffée d'oxygène » :

#### 1°) Premières actions

- **Taxe d'habitation Résidences secondaires** : il n'a pas été possible de communiquer sur ce sujet car la date buttoir du 1<sup>er</sup> octobre 2023 pour délibérer sur la majoration du taux de cette taxe nous a été imposée par le décret voté le 25 août 2023. Par délibération du 19 septembre 2023, le conseil municipal a décidé et voté à la majorité pour une majoration de 40 %. (De nombreuses communes de France ont procédé également à cette augmentation suite aux pertes des dotations et subventions notamment à un taux similaire, voire supérieur...).
- **Tarifification des Loyers divers** : Par délibération du 9 novembre 2023, de nombreux tarifs ont été revus à la hausse (Occupation domaine publique, location de salle, location appartements...). Ces augmentations ont été comparées avec les communes d'une taille et activité touristique similaires à Pralognan. Force est de constater que Pralognan pratiquait des tarifs bien inférieurs.

#### 2°) A venir :

- o **Augmentation de la taxe de séjour** : Il est important de rappeler que cette taxe est payée par les vacanciers qui viennent séjourner dans notre station et donc collectée par les loueurs. Il est important que les loueurs nous la rétrocèdent afin de ne pas avoir à la supporter. Si tout le monde joue le jeu alors nous pourrions récolter des recettes supplémentaires.
- o **Augmentation de la taxe d'aménagement** : Cette taxe communale est demandée lorsqu'un permis de construire est accordé avec de la création de surface de plancher. Son taux est actuellement de 2,5 %. Le taux maximum autorisé est de 5 %. Le conseil municipal devra se positionner prochainement sur ce sujet.

#### 3°) En cours de réflexion : Accès aux vallées des Prioux et des Fontanettes.

Toutes les augmentations énoncées ci-dessus sont nécessaires à l'équilibre financier de la collectivité et vont nous permettre de financer la part communale de quelques dossiers d'investissement à venir.

## **DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC :**

### **L'ENJEU A COURT TERME DE LA DSP DU COMPLEXE SPORTIF ET DU CAMPING (SAS Aqu'ice) : ÉTAT DES LIEUX**

- La DSP devait prendre fin le 30/11/2022. Elle a été prolongée une première fois d'une année jusqu'au 30/11/2023, puis suite aux élections partielles, une nouvelle fois à titre exceptionnel jusqu'au 30/11/2024 afin de permettre au nouveau conseil de lancer la procédure de délégation.
- Notre objectif : Préparer un cahier des charges permettant
  - ⇒ d'axer la poursuite de l'exploitation de manière plus économe énergétiquement, afin de limiter la participation financière de la commune à cette DSP.
  - ⇒ de faire porter par le délégataire les gros investissements nécessaires à la réhabilitation des sites

### **L'ENJEU À COURT-TERME DU CLUB-HOTEL MILÉADE : ETAT DES LIEUX**

L'espace foncier où se situent le centre de vacances Miléade et les bâtiments annexes est divisé en 2 parties :

1. 8 500 m<sup>2</sup> sur lequel est édifié le centre de vacances Miléade, qui appartient à la Sogespral
2. 19 000 m<sup>2</sup> environ où sont édifiés le bâtiment le Doron abritant la Crèche et des logements affectés au personnel saisonnier et un bâtiment l'annexe désaffecté suite à un sinistre qui était utilisé auparavant pour loger le personnel de la résidence.

#### **Situation actuelle :**

- un hôtel propriété de la SOGESPRAL est donné en gestion au groupe Miléade (bail commercial). Centre de vacances de 350 lits essentiels pour l'équilibre économique et financier des Remontées mécaniques et de la station de manière générale.
- Un bail commercial 3/6/9 terminé le 30/09/2021 et prolongé par tacite reconduction (sa résiliation est possible avec un préavis de 6 mois). Une rencontre avec M. FAUCHER, Directeur de Miléade a eu lieu le 15 novembre dernier.
- Engagements de travaux non respectés par Miléade (€ 1,5 Millions) mais réalisés par la Commune pour € 800 K.

#### **Enjeux :**

##### **1°) sur l'emprise foncière de la Sogespral**

- Réserve foncière importante au cœur du village (8500 m<sup>2</sup> => enjeu d'aménagement (Bail emphytéotique...)
- Importance économique des lits du CV Miléade
- nécessité d'initier sa réhabilitation pour remise aux normes et au goût du jour (plusieurs millions d'euros)

##### **2°) sur l'emprise foncière communale**

- Assise foncière de 19 000 m<sup>2</sup> appartenant à la Commune et sur laquelle : réflexion à mener sur son aménagement (équipements publics, parkings, logements...),
- Bien analyser les enjeux financiers liés à ces emprises et à leur devenir pour Pralognan
- Faire une OAP opération d'aménagement programmée pour adapter le Plan local d'urbanisme sur l'aménagement de cette zone contiguë au centre-ville

### **L'ENJEU À COURT-TERME DE LA DSP SOGESPRAL : ETAT DES LIEUX**

La DSP de la SOGESPRAL arrive à terme en septembre 2025

- **Objectifs :**
  - Remplacement ou mise aux normes du TSF Edelweiss
  - Lancement d'un appel d'offres pour le renouvellement de la délégation

- Lancement offres d'emplois pour le recrutement d'un Directeur (avant la DSP ?)
- Pour cet hiver M. VIGEZZI Christian assurera une mission d'accompagnement en matière de management du personnel et le suivi du parc des remontées mécaniques ainsi qu'une mission commerciale pour la centrale de réservation.

- **Situation actuelle :**

1°) Pour la SOGESPRAL :

- encours de dettes : € 2,9 millions
- saison 2022/23 : plus ou moins à l'équilibre
- Parc RM vieillissant (VI ou GI régulières tous les 3 à 4 ans)
- Impossibilité de contracter des emprunts avant 2026-2027

2°) Pour la Commune de Pralognan :

- Encours de dettes : € 6.6 millions
- Un résultat de fonctionnement nettement excédentaire depuis des années, mais totalement absorbé par la dette, le déficit d'investissement, et les besoins de financement.

**Conclusions :**

- ⇒ Faible/aucune capacité d'endettement ni à la SOGESPRAL ni à la commune avant 2026/2027
- ⇒ Nécessité d'envisager des solutions raisonnables
- ⇒ Remplacement Télésiège = budget d'investissement de € 10 millions environ selon projet (à chiffrer)
- ⇒ Mise aux normes télésiège = € 400 k HT environ

## **AMENAGEMENT – URBANISME – LOGEMENTS :**

1. **Parkings – piétonnisation centre station – logements**

Parkings et piétonnisation du centre station : La piétonnisation et les parkings sont totalement liés, Si nous voulons piétonniser le centre station, il convient de réfléchir et se décider pour la réalisation de parkings à proximité du centre et du départ des vallées des Prioux et Fontanettes. Une démarche participative a été réalisée et de bonnes pistes ont déjà été explorées.

Il y a environ 130 places de parking dans le centre. Lors de l'aménagement de la 2<sup>ème</sup> partie de Miléade (19 000 m<sup>2</sup>), une possibilité d'aménagement au pied de la montée du calvaire vers le Pont Noir demande réflexion.

2. **Révision ou modification du PLU :**

Suite à de nombreux contentieux, une révision ou modification est quasiment obligatoire.

Dans le cadre de l'aménagement des 19 000 m<sup>2</sup> du centre station une Orientation d'aménagement de Programmation (OAP) devrait être lancée avec possibilité de financement pour une partie de l'étude.

3. **Logements des saisonniers :**

Une enquête a été envoyée en fin d'été afin de connaître les besoins, Il ressort qu'une quarantaine de logements sont nécessaires. L'OPAC, Halpades et La Savoienne ont été consultés pour connaître leur possibilité à porter ce genre de projets. Seule La Savoienne ne répond pas à notre attente. Le Conseil Municipal doit se positionner pour définir le secteur adéquate, 3 zones constructibles existent sur la Commune.

4. **Logements permanents pour les Pralognanais :**

Une enquête vient d'être lancée. A cette issue, des rencontres seront proposées notamment pour connaître les possibilités de réalisation (prêts bancaires). Des zones constructibles partiellement viabilisées existent également sur la Commune.

## TRAVAUX :

Pour l'année 2023, les dépenses relatives aux travaux en section de fonctionnement (c'est-à-dire les réparations et petits travaux d'entretien) s'élèvent à **271 410,87 € TTC** et portent sur :

- Location de matériel divers
- Location ponctuelle ou longue durée de véhicules (camion nacelle, balayeuse, chargeuse...)
- Travaux de fauchage (tracteur + épareuse)
- Peinture et signalétique de voirie
- Entretien des sentiers
- Prestations de service de déneigement
- Travaux d'entretien des bâtiments communaux

En ce qui concerne les dépenses d'investissement (gros travaux et acquisitions), leur montant s'élève à **841 226,81€ TTC** :

- Remplacement du mobilier de la bibliothèque municipale
- Travaux d'aménagement du cabinet médical dans l'immeuble les Mèlèzes
- Achat et pose de Jeux et équipements pour l'aire de jeux enfants parc des sports et mairie
- Remplacement de portes au groupe scolaire
- Travaux de goudronnage et acquisition de mobilier urbain (panneaux, séparateurs bois...)
- Acquisition d'outillages électroportatifs
- Banc de sciage scierie communale
- Réfection des panneaux d'indication station et service
- Acquisition de chaînes et chenilles caoutchouc pour les engins
- Travaux de déplacement d'une armoire téléphonique Rue des Savines
- Travaux divers sur les bâtiments communaux

Concernant le personnel administratif et technique, nous sommes confrontés à un manque d'effectifs depuis plusieurs années. Le personnel fait de son mieux pour assurer ses missions et nous l'en remercions. Le recrutement d'agents techniques saisonniers notamment pour le déneigement a été vain cet hiver 2023/2024.

Concernant le tractopelle accidenté cet été dans la piste des marmottes, l'enquête a conclu à une défaillance technique et non humaine. Des cas similaires se sont produits sur d'autres communes ou chantiers avec le même type de matériels. L'engin a subitement calé privant celui-ci de toute assistance notamment freins et direction et n'a pas redémarré. L'agent n'a eu d'autre solution que de s'éjecter du véhicule. Dans l'attente des résultats de l'expertise la commune a dû louer un deuxième engin de déneigement ce qui représente un coût non négligeable.

Fait à Pralognan-La-Vanoise le 12 janvier 2024

